



**DÉCLARATION POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION SUR LA VOIE PUBLIQUE
OU ESPACE OUVERT AU PUBLIC DE PLUS DE TRENTE (30) PERSONNES**

Décret n° 2021-699 du 01 juin 2021 modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Le décret n° 2021/699 du 01 juin 2021 modifié **prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire**, prévoit que les rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public peuvent être autorisées par le préfet de département.

Tout rassemblement de plus de trente (30) personnes est soumis au passe sanitaire et à déclaration préalable en Préfecture, sauf :

- * les manifestations sur la voie publique citées aux articles L, 211-1 et suivants du code de la sécurité intérieure,
- * les services de transport de voyageurs
- * les cérémonies funéraires
- * les marchés alimentaires,
- * les activités scolaires, éducatives et péri éducatives
- * les activités sportives dans les stades
- * les activités professionnelles

L'ensemble de ces rassemblements s'effectue dans le respect des gestes barrières et des mesures sanitaires prévus au décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 modifié,

La déclaration doit être faite trois jours francs au moins et quinze jours francs au plus avant la date de la manifestation.

La déclaration doit être envoyée, pour l'ensemble du département, par courriel à l'adresse suivante :
stephane.de-carli@saint-barth-saint-martin.gouv.fr
copie : penelope,alric@saint-barth-saint-martin.gouv.fr



**PRÉFECTURE
DE SAINT-BARTHÉLEMY
ET SAINT-MARTIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Bureau de la Sécurité Intérieure**

INFORMATIONS SUR LA MANIFESTATION

1 – Type d'évènement ou de rassemblement organisé :

2 – Nombre de participants :

3 – Objet de la manifestation :

4 – Date et heure (début et fin) :

5 – Lieu du rassemblement ou itinéraire prévu :

6 – Respect des mesures d'hygiènes – dispositions prises (joindre un plan, une fiche descriptive, ...) :

7 – Observations particulières :



**PRÉFECTURE
DE SAINT-BARTHÉLEMY
ET SAINT-MARTIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Bureau de la Sécurité Intérieure**

RENSEIGNEMENT SUR L'ORGANISATEUR

Dénomination (*si personne morale*) :

Siège :

Représentant légal :

Déclarant n° 1

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Déclarant n° 2

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Les soussignés certifient l'exactitude des renseignements figurant dans la déclaration.

A _____, le

« *Lu et approuvé* »
(signature des organisateurs)